

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84400748.4

(51) Int. Cl.³: **D 04 B 3/06**

(22) Date de dépôt: 13.04.84

(30) Priorité: 15.04.83 FR 8306161

(43) Date de publication de la demande:
31.10.84 Bulletin 84/44

(84) Etats contractants désignés:
IT

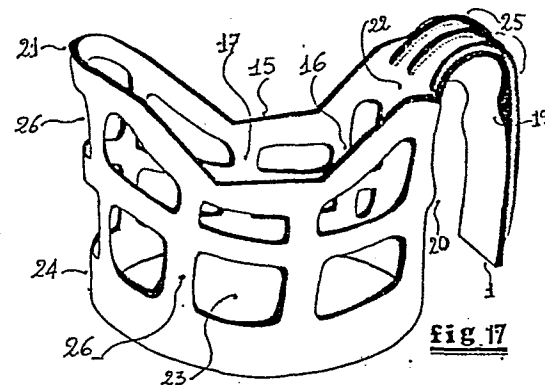
(71) Demandeur: Mande, Eugène
67 Rue des Belles Feuilles
F-75116 Paris(FR)

(72) Inventeur: Mande, Eugène
67 Rue des Belles Feuilles
F-75116 Paris(FR)

(54) **Bac à laine à tricoter.**

(57) Un coffret en matière plastique, très léger, possède sur un côté un crochet (1) recourbé vers le bas pour permettre de le suspendre à un bras. A l'opposé du crochet se trouve une grande ouverture unique (3) ou (17) qui permet de glisser une pelote de laine à tricoter à l'intérieur du coffret. Enfin une fente (4) relie l'ouverture (3) à un trou (2) de petit diamètre, dans lequel se défile la laine à tricoter.

Cette invention concerne tous les types de récipients capables de réceptionner une pelote de laine à tricoter; afin de permettre à la tricoteuse de travailler en toute sécurité.



-I-

Titre: BAC A LAINE A TRICOTER

DESCRIPTION

La présente invention concerne les appareils du type support de laine à tricoter. Elle est destinée à recevoir la pelote de laine à tricoter afin de rendre la tricoteuse totalement indépendante de l'environnement. D'autre part, sa finalité est de recevoir la pelote de laine soit pour tricoter, soit pour le rangement des
 5 pelotes de couleurs différentes.

Actuellement il n'y a pratiquement pas d'appareil qui permette à la tricoteuse d'oeuvrer à sa guise en étant indépendante de l'environnement, et en même temps d'éviter à la laine de trainer au sol. C'est dans un sac plastique que la tricoteuse garde sa laine
 10 le plus souvent pour tricoter.

Le dispositif objet de l'invention rend la tricoteuse totalement indépendante de l'environnement et d'autres accessoires encombrants quand elle tricote. Elle est assurée de ne plus être infortunée par les enfants, les chats, les chiens, ou encore les pieds
 15 de meubles etc.

L'appareil objet de l'invention Fig. I ou Fig. 3 est constitué d'un coffret (18) dans lequel on dépose la pelote de laine pour tricoter, et, d'un crochet sur le flanc qui permet de suspendre le coffret au bras Fig. 7. On remarque dans la Fig. I, un
 20 trou (2) de petit diamètre qui communique avec une grande ouverture unique (3) par l'intermédiaire d'une fente (4). Dans cette ouverture (2) se défile le fil qui est à la fois guidé et piégé. L'ouverture unique (3) ou (17) permet l'introduction de la pelote de laine dans le coffret. Sous le coffret existent trois pattes perforées
 25 (12) (13) et (14) qui reçoivent les têtes (9) (10) et (11) lors du rangement d'un coffret sur l'autre Fig. 10.

La Figure 6 constitue une variante simple et économique de l'invention. Les échancrures (15 et 16) permettent la réception stable des pelotes longues. Quant aux ouvertures (5) (6) (7) et (8)
 30 elles permettent de fixer après usage les aiguilles dans la pelote qui est dans le coffret, quand on utilise le modèle de la figure I

-2-

Le dispositif objet de l'invention peut être mis indifféremment au bras gauche ou au bras droit, et il se glisse sur l'avant-bras pour assurer le serrage, suivant chaque personne. L'appareil est en plastique léger, souple et protège la pelote de laine. Il est également très fonctionnel, peu onéreux, peu encombrant, mobile,

5 permet de localiser par couleurs les pelotes de laine couleur, laisse libre la tricoteuse qui peut tricoter en marchant.

Avec cet appareil, on peut tricoter durant les trajets en voiture, avion, bus, train, chez son coiffeur, beaucoup plus aisément.

En plus du tricot, le dispositif peut avoir une application

10 dans le domaine de l'esthétique dans les salons de beauté. On peut l'utiliser pour déposer les accessoires tels: boules de coton, pinces, épingles et le fixer au bras de l'esthéticienne, cela lui facilite le déplacement mais surtout réduits le va-et-vient vers la table pour récupérer ces accessoires, durant une action de soin.

15 Le dispositif objet de l'invention est un accessoire utile et de grand public.

La variante 24 ou Fig. 3 se compose d'une colonne (25) à fond plat (23) ayant les bords supérieurs échancrés (15) et (16). Sur un flanc est accolée une poignée (1) retournée vers le bas,

20 au milieu de laquelle existe une bulle (19) qui s'enfonce dans le creux de l'avant-bras pour assurer le maintien du bac quand il est suspendu à l'avant-bras. A l'opposé de la bulle (19) et à un centimètre en dessous et sur le corps du bac se trouve une autre bulle (20) qui forme avec la première une sorte de clé de

25 blocage sur le bras et empêchent le bac de pivoter, Fig 16 (vue de coupe) et Fig 17. A ce blocage des bulles (19) et (20) s'ajoute le serrage de la poignée (1) en demi-cercle par deux ou trois nervures (25) le long de la poignée. Ces nervures renforcent la pression de serrage de la poignée (1) sur le bras.

30 De part et d'autre de l'ouverture unique (17) du bac se trouvent les échancrements (15) et (16) qui permettent la réception de pelote de laine ayant la longueur supérieure au diamètre du bac, Fig. 14. La Fig. 15 montre que le bac peut réceptionner une pelote ayant le diamètre supérieur à celui du bac. Car la pelote peut se poser

35 sur les bords (21) et (22).

Les deux versions du bac sont de forme conique, ce qui permet de les ranger les uns dans les autres

REVENDECATIONS

- I-----Un coffret caractérisé par une grande ouverture (2) de petit diamètre dans laquelle défile la laine à tricoter, qui communique avec l'ouverture (3) par l'intermédiaire d'une fente (4) qui permet le passage du fil, est suspendu au bras par un crochet (I).
- 5 2-----Un coffret selon la revendication I, caractérisé par 4 trous (5) (6) (7) et (8) qui permettent de fixer les aiguilles à tricoter après usage, et, par une grande ouverture unique (3) ou (I7) permettant l'introduction de la laine à tricoter ou de la pelote de laine à tricoter.
- 10 3-----Un coffret selon les revendications I et 2, caractérisé par 3 têtes (9) (10) et (11) qui s'emboîtent dans les orifices des pattes (13) (12) et (14) fixées sur le dessous du coffret, pour permettre le rangement d'un coffret sur un autre après usage.
- 15 4-----Un coffret selon l'ensemble des revendications précédentes caractérisé par deux échancrures (15) et (16) sur le flanc de l'ouverture unique (I7) destiné à recevoir la pelote de laine à tricoter longue.
- 20 5-----Un coffret ou bac à tricot selon les revendications précédentes, caractérisé par deux becs évasés (21) et (22) destinés à recevoir des pelotes de laine dont le diamètre est supérieur à celui du bac, ou à son ouverture (I7).
- 25 6-----Coffret ou Bac à Laine à tricot selon les revendications I, 2, 3, 4, 5, caractérisé par une poignée (I) demi-courbe retournée vers le bas destinée à laisser passer l'avant bras quand on veut suspendre le bac ou le coffret.
- 7-----Coffret ou Bac à Laine à Tricot, selon la revendication 6, caractérisé par une poignée (I) ayant une bulle (19) destinée au blocage de lavant-bras.
- 30 8-----Coffret ou Bac à Laine à Tricot selon les revendications précédentes caractérisé par une bulle (20) sur le flanc opposé à la poignée (I) formant avec la bulle (19) un système complet d'anti-rouli sur l'avant-bras.
- 35 9-----Coffret ou Bac à Laine à Tricot selon les revendications 6, 7, 8, caractérisé par des nervures (25) le long de la poignée (I) destinées à renforcer la pression de la poignée sur le bras.
- 10-----Coffret ou Bac à Laine à Tricot selon toutes les revendi-

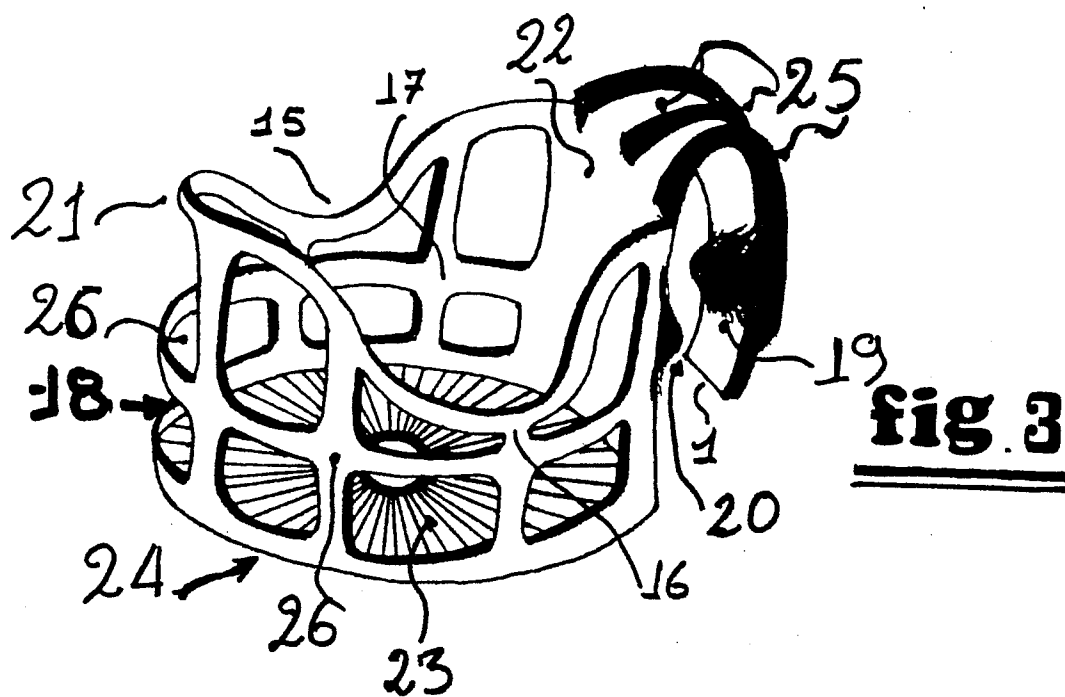
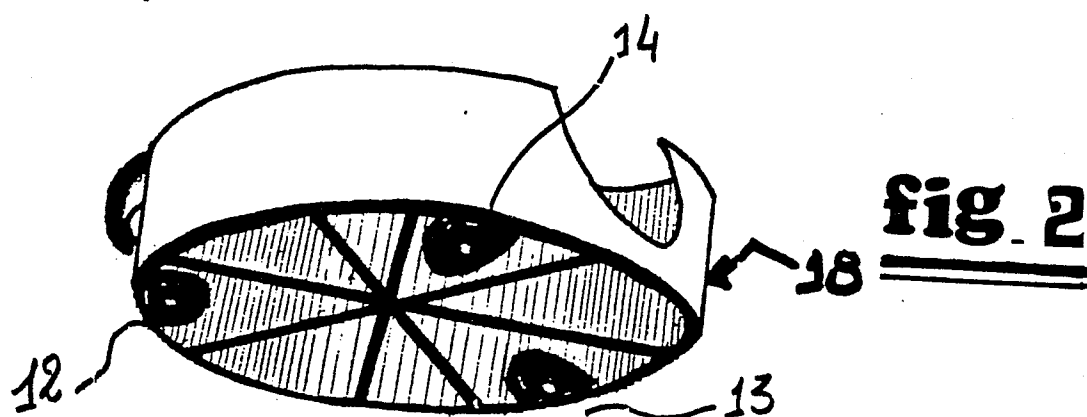
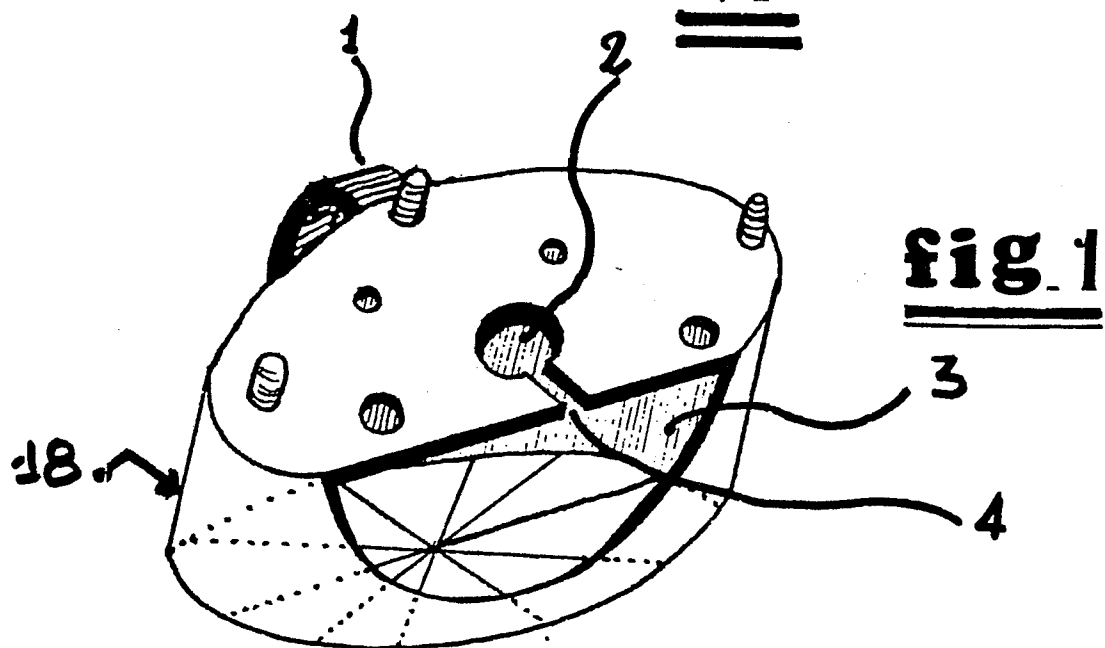
cations précitées, caractérisé par le fait que le corps du bac ou du coffret est conique légèrement pour permettre le rangement les uns dans les autres, que le bac ou le coffret s'ajuste ou s'enlève facilement, sur les différentes grosseurs d'avant-bras

5

10

15

1/7



2/7

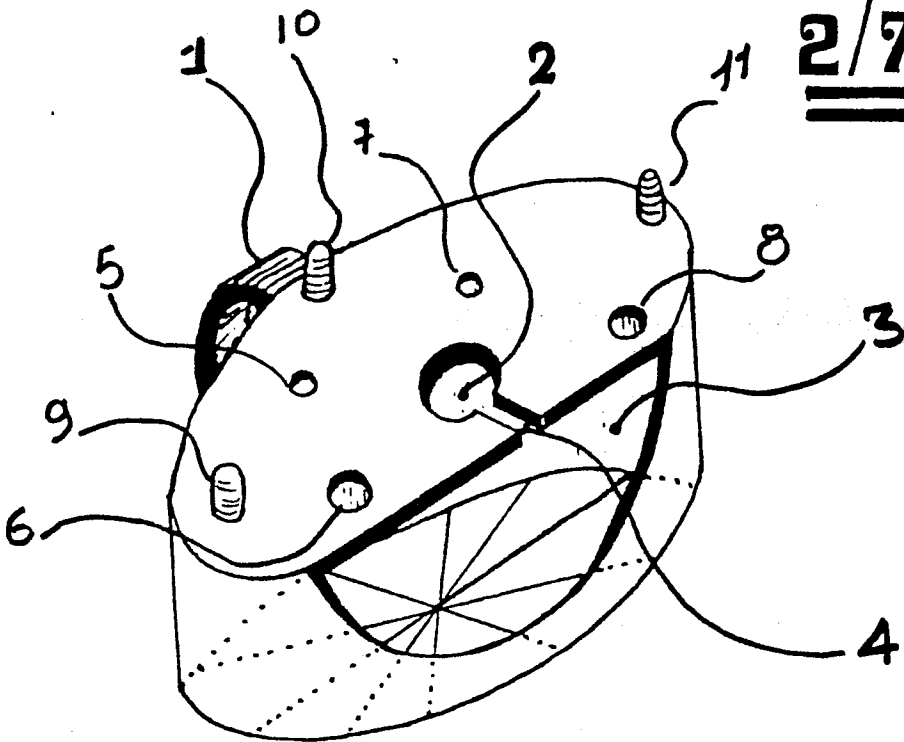


FIG. 4

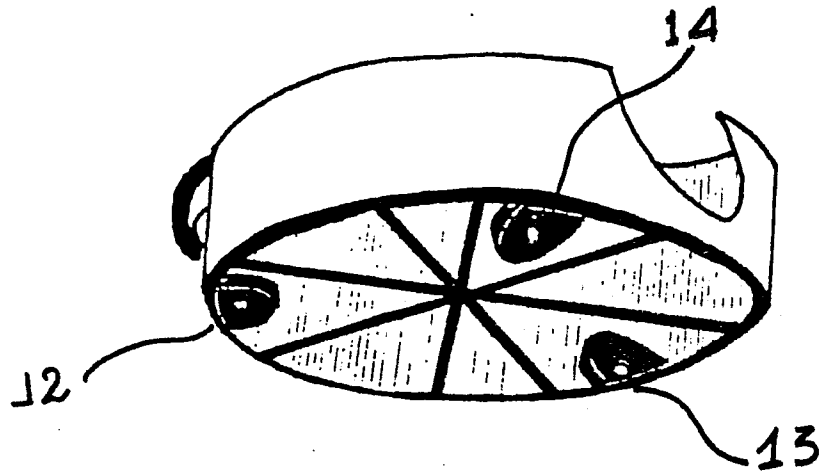


FIG. 5

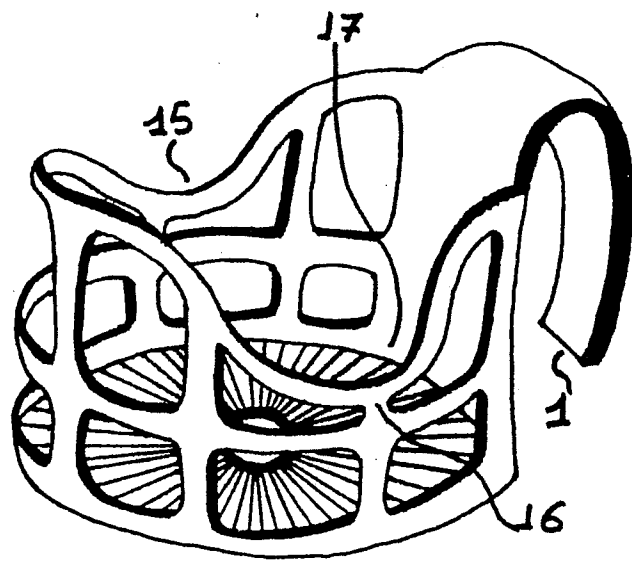
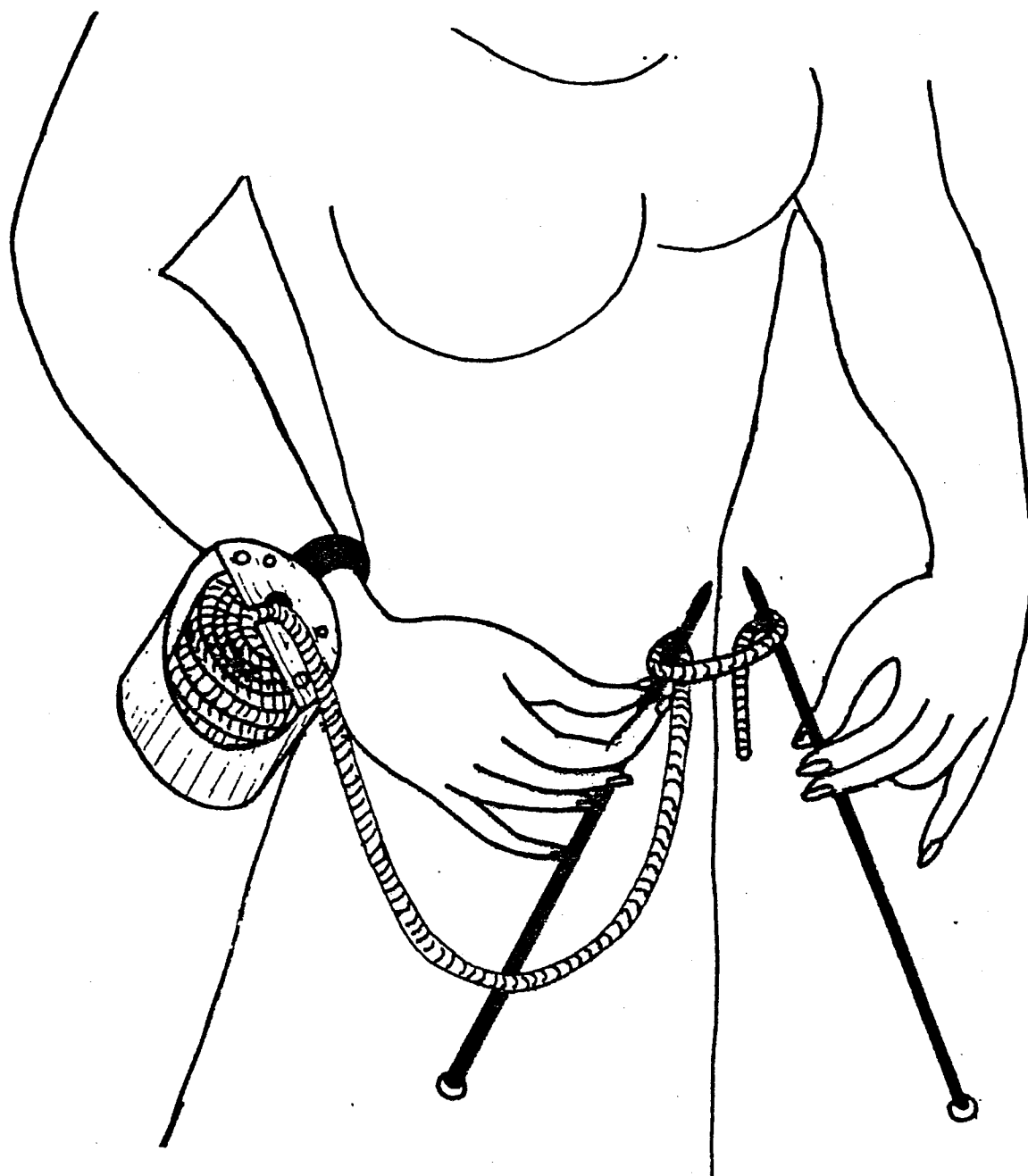


FIG. 6

3/7FIG. 7

4/7

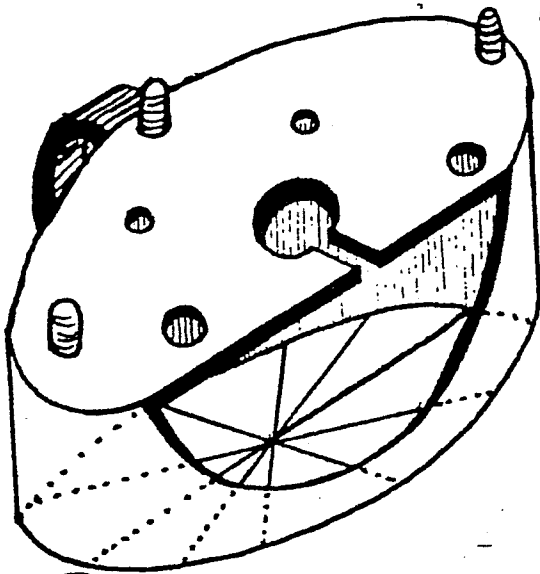


FIG. 8

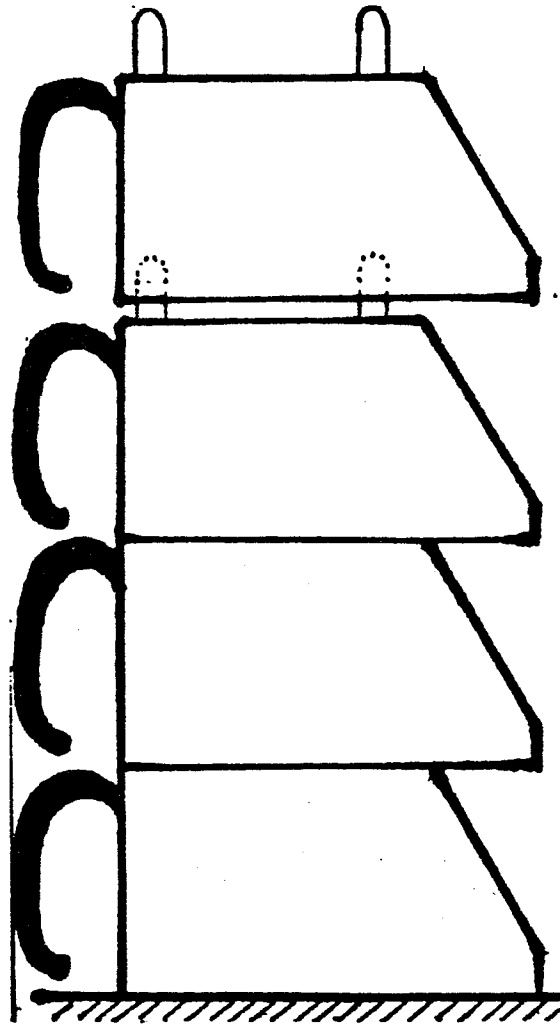


FIG. 10

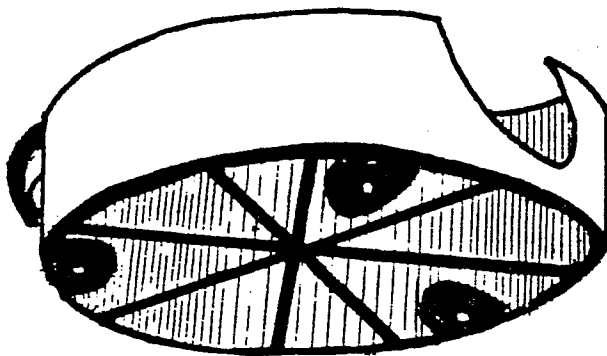


FIG. 9

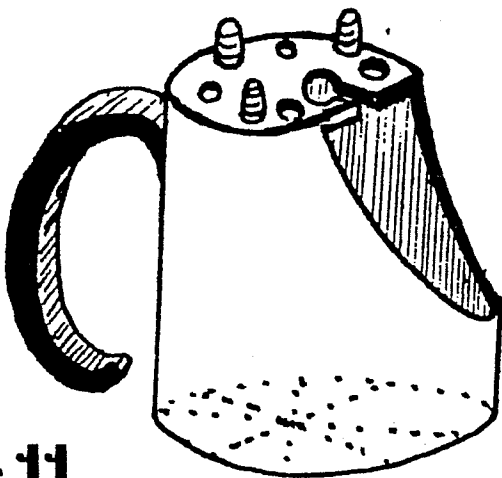


FIG. 11

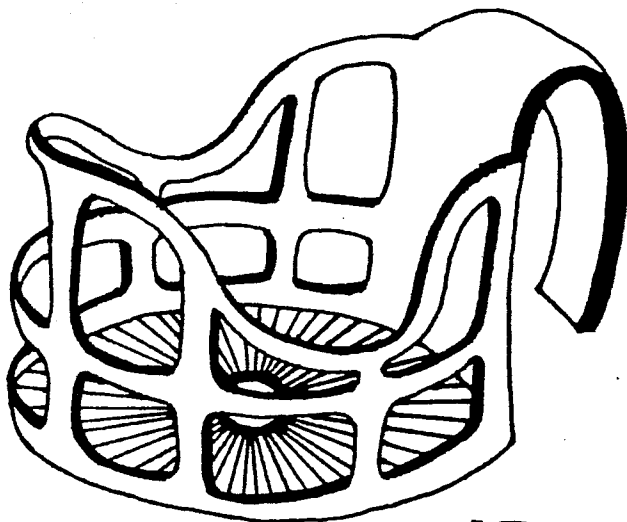


FIG. 12

5/7

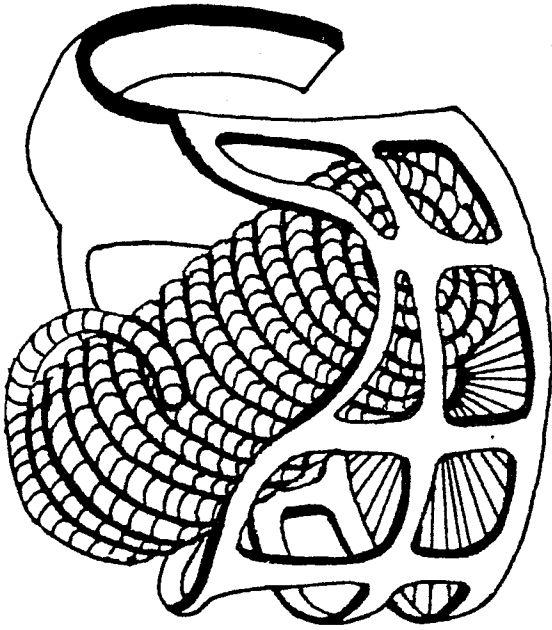


FIG. 14

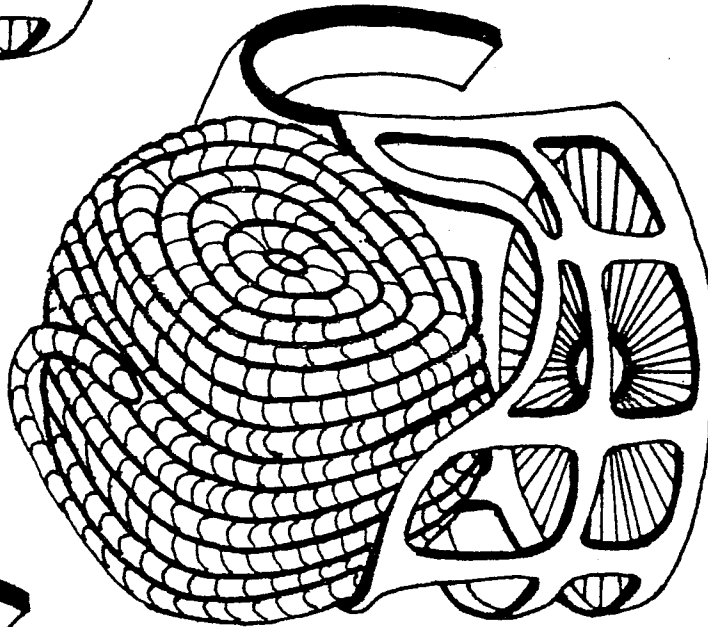


FIG. 15

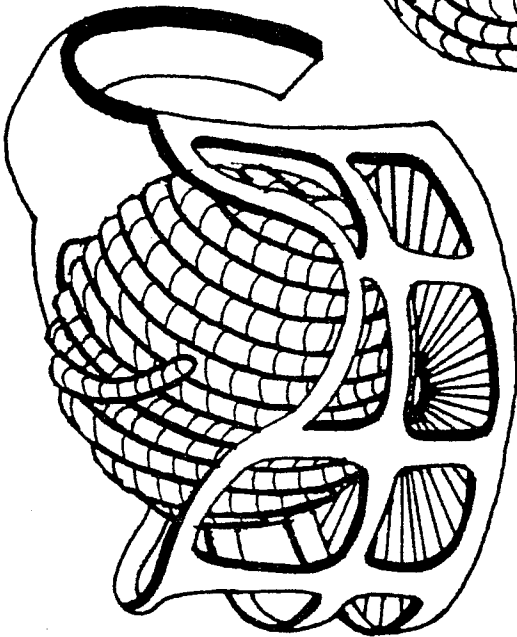
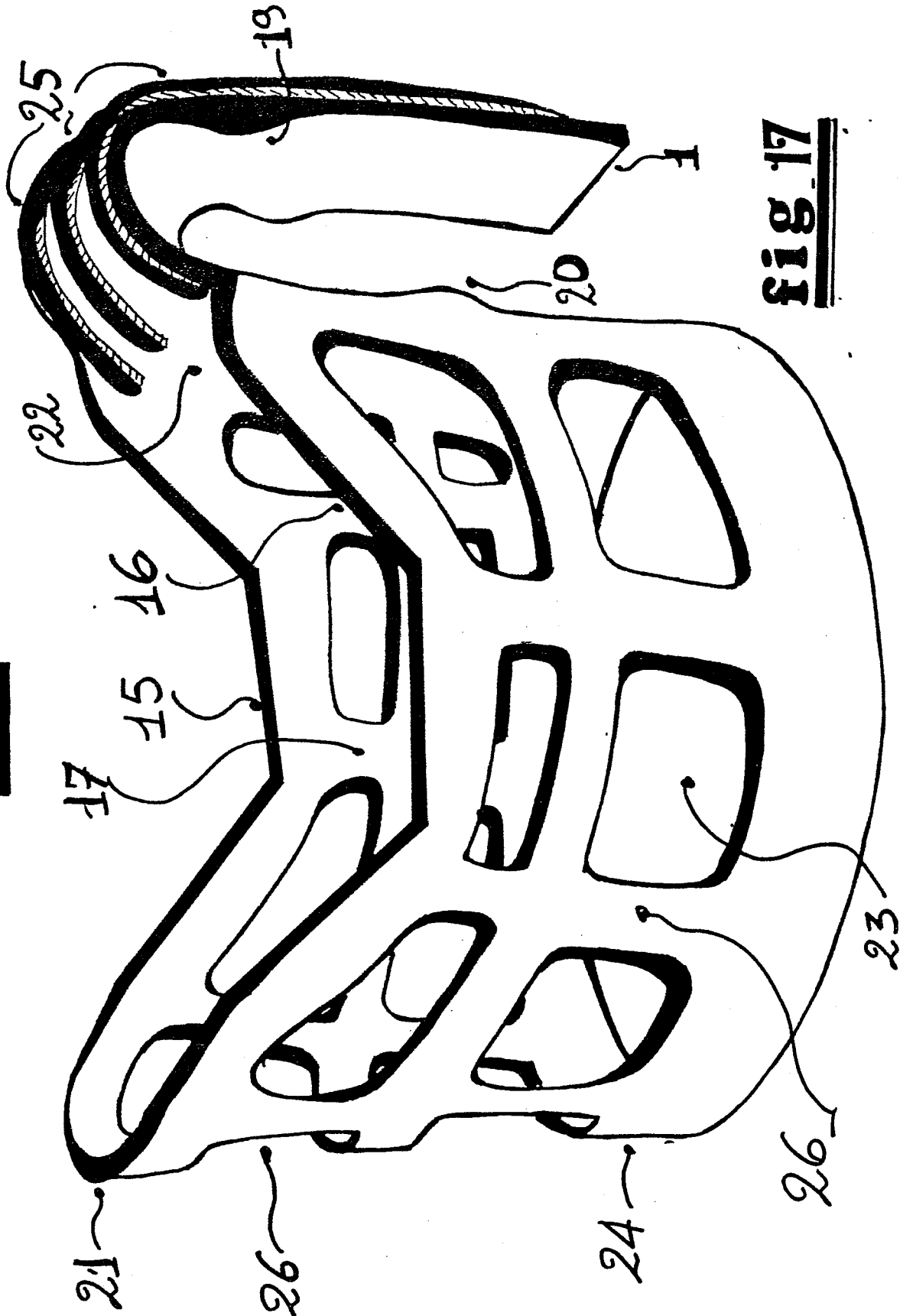


FIG. 13

7/6



7/7

FIG. 18

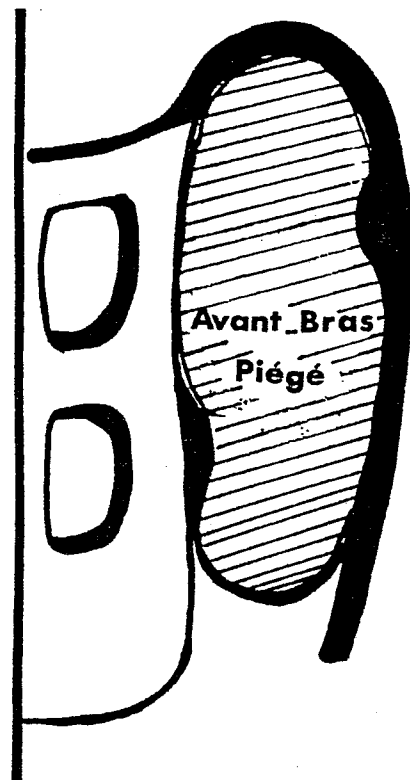
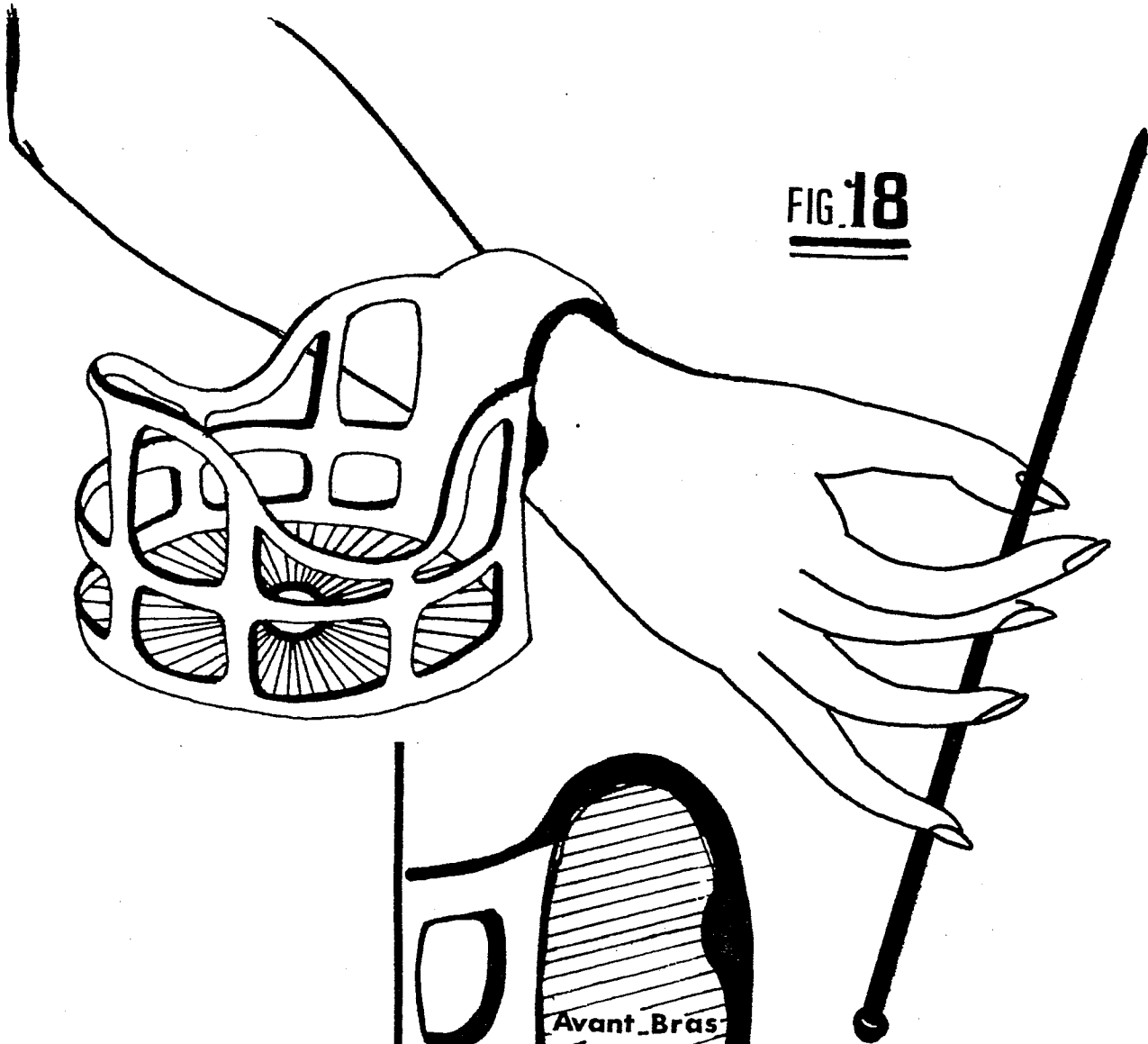


FIG. 16



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0123609

Numéro de la demande

EP 84 40 0748

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Y	US-A-2 125 267 (BEKAN) * Page 1, colonne de gauche, lignes 34-49; figures 1-4 *	1	D 04 B 3/06
Y	US-A-2 519 505 (ROLLINS) * Colonne 2, lignes 27-32; figures 1,4 *	1	
A	US-A-3 052 391 (TRACY) * Colonne 2, lignes 25-46; figures 1,2 *	1,2	
A	US-A-2 508 173 (KELLERMAN) * Colonne 3, lignes 1-12; figures 5-7 *	1,6	
A	US-A-2 780 399 (LONG)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	CH-A- 106 190 (WALTER OBRECHT)		D 04 B B 65 H
A	US-A-2 304 501 (HOMMER)		
A	NL-B- 164 121 (VAN DEN BELD)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29-06-1984	Examineur VAN GELDER P.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	